

## TABLEAUX RECAPITULATIFS

## **CERTIFICAT MEDICAL**

MINEURS  pratiquants loisir au niveau Fédéral au maximum	<ul> <li>Questionnaire de santé</li> <li>remise de l'attestation au club s'ils ont répondu NON à toutes les questions</li> <li>présentation d'un certificat médical s'ils ont répondu OUI à au moins une question</li> </ul>
MAJEURS  qui n'étaient pas licenciés la saison dernière  pratiquants loisir au niveau Fédéral au maximum	Certificat médical
MAJEURS qui étaient licenciés la saison dernière pratiquants loisir au niveau Fédéral au maximum	Le certificat médical est à renouveler tous les trois ans pour les licenciés ayant conservé une licence à la Fédération sans année d'interruption
MINEURS ET MAJEURS  évoluant en Performance, Elite, Club formateur (dépassant le volume horaire d'entrainement recommandé), Pôle ou étant inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau	Certificat médical annuel pour participer aux compétitions

## CERTIFICAT DE REPRISE

## MINEURS ET MAJEURS

1) évoluant en Performance, Elite, Club formateur (dépassant le volume horaire d'entrainement recommandé), Pôle ou étant inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau

2) en cas de blessure grave avec arrêt de pratique pour laquelle des séquelles sont envisagées Certificat de reprise, validé par le médecin régional ou, à défaut, le médecin fédéral